



# PROCES VERBAL

## de la séance du Conseil Municipal du mercredi 25 mai 2009

Le mercredi 25 mai 2009, à 20 h 45, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le 19 mai 2009 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 19 mai 2009.

<b>Etaient présents :</b>	Edith CEGLARZ, <b>Maire</b> Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR, <b>Adjoint au Maire</b> Virginie Bourgeois - Christelle L'HUILLIER - Pier Giovanni LEONARDI - Francis KUBLER - Pascal BEAU - Françoise JOUDELAT - Sébastien BORDET - Joël HUET, <b>Conseillers municipaux</b>
<b>Absents excusés :</b>	Thérèse DA PONTE, <b>Conseiller Municipal</b>
<b>Absents non excusés :</b>	Cécile LOPEZ - Stéphane ERHART - Etienne BEAU - Hervé TATON, <b>Conseillers municipaux</b>
<b>Procurations :</b>	Thérèse DA PONTE à Joël HUET
<b>Présents : 14                      Votants : 15</b>	

## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne **Madame Françoise JOUDELAT** comme Secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

- 1 Modification du marché « Commerces et Logements »
- 2 Budget annexe « Commerces et Logements » 2009 Décision modificative n° 1
- 3 Sortie à Europa Park
- 4 Remboursement - Année 2009

# 1 MODIFICATION DU MARCHÉ « COMMERCE ET LOGEMENTS »

(*Rapporteur : Monsieur François SAUVAGE*)

Les travaux de réhabilitation de la maison de village jouxtant la mairie ont commencé.

La Commission d'Appel d'Offres avait attribué le lot n° 1 à l'Entreprise MILANDRI, 2 bis, avenue du Général de Gaulle à 54380 DIEULOUARD.

Après démolition, il a été constaté que des poutres reposaient sur des murs de pierre et de terre.

Pour vérifier la solidité des fondations du bâtiment, il s'est avéré nécessaire de réaliser une étude de sol qui a fait apparaître un certain nombre de problèmes :

- présence d'une succession lithologique montrant une couverture argileuse peu à moyennement compacte et un calcaire argileux compact recouvrant des marnes argileuses à passages indurés calcaires, compactes ;
- présence de circulation d'eau au sein des couches marneuses et présence possible de circulations d'eau à faible profondeur au sein des horizons superficiels notamment en périodes pluvieuses ;
- présence de murs épais existants apportant une charge assez importante et des variations de profondeur d'ancrage.

De ce fait et compte tenu du projet envisagé, il est préconisé de ne pas « toucher » aux murs existants.

Il s'avère impératif de réaliser de nouvelles fondations et une nouvelle structure béton pour soutenir l'aménagement du bâtiment et de prévoir un drainage.

Après concertation entre la Commune, l'architecte, l'entreprise Milandri, le bureau d'études béton et le bureau d'études sol, différentes propositions ont été faites et chiffrées.

Le projet retenu consisterait à créer des poteaux reposant sur des fondations de types massifs, à alléger la structure béton au maximum, ...

L'architecte a travaillé dans ce sens pour réaliser les nouveaux plans.

Ces travaux généreraient une plus value sur le lot n° 1 : Gros oeuvre, de 60 000 € HT (cela ne dépasserait cependant pas le budget initial de l'opération).

Il est précisé que le dossier « Création de commerces et logements » ayant reçu l'appui de nombreux partenaires, son équilibre financier n'en sera pas bouleversé.

La plus value intervenant sur le lot n° 1 engendre des modifications sur les autres lots (modification des plans).

Ainsi sur le lot n° 11 : ATB, il y aura notamment une moins value sur les chapes de 10 000 €, ce qui porte le surcoût global à 50 000 €.

Compte tenu de ces sujétions techniques imprévues, soit ces difficultés matérielles rencontrées lors de l'exécution du marché qui présentent un caractère exceptionnel et n'étaient pas prévisibles lors de la conclusion du contrat et dont la cause est extérieure aux parties, la Commission d'Appel d'Offres, réunie ce jour, s'est prononcée favorablement à la signature d'un avenant au marché avec l'entreprise Milandri, pour le lot n° 1, en précisant que le devis remis par l'entreprise a été vérifié par l'architecte et correspond au prix du marché.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider la réalisation de ces travaux, de l'autoriser à signer l'avenant au marché et tous les documents y afférent et à revoir le budget.

Joël HUET explique que sa maison a été réalisée de la même façon que ce qui avait été prévu initialement et que cela n'a posé aucun problème.

Laurent KOBLER répond que c'est le cas pour la plupart des maisons réhabilitées à Saizerais mais qu'il s'agit là d'un bâtiment accueillant du public.

Francis KUBLER relève que la plus value représente quasiment 50% du montant du marché initial du lot n° 1.

Pascal BEAU s'étonne que l'architecte n'ait pas prévu cette étude dans son projet initial, ce qui n'aurait peut être pas créé les soucis d'aujourd'hui, et note qu'il y a peut être un manque à ce niveau.

Laurent KOBLER confirme que l'étude de sol aurait dû être comprise dans son estimatif des travaux.

Virginie BOURGEOIS demande s'il ne pourrait pas y avoir une négociation ou un dédommagement à ce sujet avec l'architecte.

Après discussions, il est décidé de faire la remarque à l'architecte.

En conséquence,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:**

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'avenant au marché pour le lot n° 1, les contrats correspondants et tous documents à intervenir dans ce dossier

**DE PREVOIR** les crédits nécessaires à l'opération en valeur H.T. au budget annexe « Commerces & Logements »

## **2 BUDGET ANNEXE COMMERCE ET LOGEMENT 2009 DECISION MODIFICATIVE N° 1**

*(Rapporteur: Madame Le Maire)*

Le budget primitif 2009 du budget annexe « Commerces et Logements » doit faire l'objet d'un ajustement budgétaires (subventions, plus value, ...).

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de régulariser les crédits budgétaires comme suit :

### **BUDGET COMMERCE ET LOGEMENTS**

#### **INVESTISSEMENT**

021	Virement de la section de fonctionnement
1321 001	Commerces - Fonds parlementaires
1322 001	Commerces - Subvention Conseil Régional
1321 002	Logements - Fonds parlementaires
1322 002	Logements - Subvention Conseil Régional

#### **RECETTES**

-	13 900,00 €
+	12 000,00 €
+	45 600,00 €
+	7 000,00 €
+	<u>15 000,00 €</u>

**TOTAL**

**+ 65 700,00 €**

## DEPENSES

21318 001	Commerces - Lot n° 1 (Avenant)	+	30 000,00 €
21318 001	Commerces - Honoraires d'architecte	+	6 300,00 €
21318 001	Commerces - Reproduction des dossiers d'appel d'offres	+	3 600,00 €
21318 002	Logements - Lot n° 1 (Avenant)	+	20 000,00 €
21318 002	Logements - Honoraires d'architecte	+	1 800,00 €
21318 002	Logements - Etude diagnostic	+	<u>4 000,00 €</u>
<b>TOTAL</b>		<b>+</b>	<b>65 700,00 €</b>

## FONCTIONNEMENT

022	Dépenses imprévues	+	13 450,00 €
023	Virement à la section d'investissement	-	<u>13 900,00 €</u>
6226	Honoraires PV de constat	+	300,00 €
627	Frais de commission sur emprunt	+	<u>150,00 €</u>
<b>TOTAL</b>		<b>+</b>	<b>0,00 €</b>

En conséquence,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:**

**DE REGULARISER** le budget annexe « Commerces & Logements » comme précisé ci-dessus

### **3 SORTIE A EUROPA PARK**

*(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)*

Dans le cadre des actions jeunesse, il est prévu d'organiser une sortie à Europa Park le dimanche 5 juillet 2009.

Le nombre minimum de participants, inscrits obligatoirement 8 jours au moins avant la date de la sortie, est fixé à 40.

A défaut, la sortie sera annulée.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les tarifs de la sortie « Europa Park » :

	<b>SAIZERAIS</b>	<b>EXTÉRIEURS</b>
Enfants & adolescents (moins de 18 ans)	30 euros	40 euros
Adultes (plus de 18 ans)	35 euros	45 euros

En conséquence,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:**

- DE FIXER** à 40 le nombre minimum de participants
- DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget
- D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous documents afférents à cette sortie

#### **4 REMBOURSEMENT - ANNEE 2009**

*(Rapporteur : Vincent ROUYR)*

Lors du comice agricole, un trio musical a participé à l'animation de la manifestation.

Un contrat de prestation a été signé entre la Commune et cet ensemble.

Il a été nécessaire de régler le groupe le jour de la manifestation, après service fait, bien entendu.

En l'absence de régie communale de dépenses et afin de ne pas générer de problèmes financiers à ce groupe, le Comité des Fêtes a réglé, par chèque, le montant de la prestation.

Il convient de rembourser le Comité des Fêtes pour cette avance de fond.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de rembourser le Comité des Fêtes à hauteur de 375 euros.

En conséquence,


**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:**

**DE REMBOURSER** Le Comité des Fêtes à hauteur de 375 euros

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce domaine

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 30.

La Présidente de séance,	La Secrétaire de séance,
	
Edith CEGLARZ	Françoise JOUDELAT